
French version follows.

Questions & Answers

Litigation Research Analysis, Litigation Research Services and Document Management Services

Question 1:

Regarding the Integrity and Diversity Plan (R5, pages 24-25) and request for supporting documentation, if the provision of the supporting documentation equates to a final bid package exceeding 10MB could we limit our supporting materials to extracted, pertinent sections and a note that the complete manual is available upon request?

We also note that for the training materials the RFSO states (ii), "The name of the course and the service provider; if developed internally, a copy of the course outline." The training materials we have are PowerPoint slide decks developed by an external HR company based on our manuals. Can we merely note this and not provide the PPs even though we are in possession of these large slide decks? Again, the concern is exceeding the 10MB threshold. If necessary, they could be provided as an addendum to the bid package email.

Answer 1:

It is acceptable for the Bid to exceed 10 MB. That limit was only placed in the RFSO so that bids could be emailed in an efficient manner as our transmission capacity is limited to 10MB. It is OK if the bid requires two or more emails to submit it to the indicated address.

For the training related to the Diversity and Inclusion plan, we only need the name of the course and service provider if it was created externally. If developed internally we only need the course outline, not all the materials.

End of the Addendum.

Le texte français ci-après :

Questions et réponses

Services d'analyse de la recherche sur les litiges, services de recherche sur les litiges et services de gestion des documents.

Question 1:

En ce qui concerne le plan d'intégrité et de diversité (R5, pages 25-27) et la demande de pièces justificatives, si la fourniture des pièces justificatives équivaut à un dossier de soumission final supérieur à 10 Mo, pourrions-nous limiter nos pièces justificatives aux sections pertinentes extraites et à une note indiquant que le manuel complet est disponible sur demande ?

Nous notons également que pour le matériel de formation, la DOC indique (ii) : Le nom du cours et le fournisseur de services ; s'il est élaboré en interne, une copie du plan de cours. Les supports de formation que nous avons sont des diapositives PowerPoint développées par une société RH externe sur la base de nos manuels. Pouvons-nous simplement noter cela et ne pas fournir les PP même si nous sommes en possession de ces grands jeux de diapositives? Encore une fois, le problème dépasse le seuil de 10 Mo. Si nécessaire, ils pourraient être fournis sous forme d'addenda au courrier électronique du dossier de candidature.

Réponse 1:

Il est acceptable que l'offre dépasse 10 Mo. Cette limite n'a été placée dans la DOC que pour que les offres puissent être envoyées par courrier électronique de manière efficace, car notre capacité de transmission est limitée à 10 Mo. Ce n'est pas grave si l'offre nécessite deux e-mails ou plus pour la soumettre à l'adresse indiquée.

Pour la formation liée au plan Diversité et Inclusion, nous avons besoin que du nom du cours et du prestataire s'il a été créé en externe. S'il est développé en interne, nous avons besoin que du plan de cours, pas de tout le matériel.

Fin de l'addenda.